



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-044-2022-11

PUBLIÉ LE 18 NOVEMBRE 2022

Sommaire

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale / Antenne Paris

IDF-2022-11-17-00002 - Arrêté modificatif du 17 novembre 2022 ADP CA
CAF de Seine - Saint - Denis n°5/2022 -portant modification de la
composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations
Familiales de Seine-Saint-Denis (1 page)

Page 3

Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

IDF-2022-11-17-00002

Arrêté modificatif du 17 novembre 2022 ADP
CA CAF de Seine - Saint - Denis n°5/2022
-portant modification de
la composition du conseil d'administration de la
Caisse d'Allocations Familiales de
Seine-Saint-Denis

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la prévention
Ministère des solidarités, de l'autonomie et
des personnes handicapées

Arrêté modificatif du 17 novembre 2022 – ADP CA CAF de Seine – Saint - Denis n°5/2022 -portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis

Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2022 – ADP CA CAF 93 n°1/2022 - portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté modificatif n°1 du 15 mars 2022 – ADP CA CAF 93 n°2/2022 - portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté modificatif n°2 du 27 juillet 2022 – ADP CA CAF 93 n°3/2022 – portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté modificatif n°3 du 18 juillet 2022 – ADP CA CAF 93 n°4/2022 – portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis ;

Vu la demande de modification émanant, au titre des représentants des travailleurs indépendants, de la représentation de la Fédération nationale des Autoentrepreneurs (FNAE) ;

Vu l'arrêté du 08 novembre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI, Adjoint Chef de l'antenne de PARIS de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

Est nommée membre du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis à compter du 18 octobre 2022:

1° En tant que Représentant des travailleurs indépendants:

Sur désignation de la Fédération nationale des autoentrepreneurs (FNAE):

Titulaire :

Mme COUPEAU (Bérangère)

Suppléant :

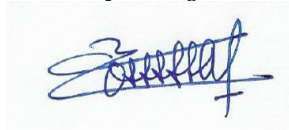
Siège vacant

Article 2

L'Adjoint Chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France.

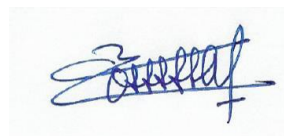
Fait le 17 novembre 2022

Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation



Théophile TOSSAVI

Le ministre des solidarités, de l'autonomie et des
personnes handicapées
Pour le ministre et par délégation :



Théophile TOSSAVI